

## **AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024 : NOUVELLE TARIFICATION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE & ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Par délibération du 26 juin 2024, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des tarifs pour les prestations de restauration scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Cette actualisation s'est inscrite dans un contexte inflationniste marqué par une augmentation des matières premières et de l'électricité répercutée sur le coût de fabrication du repas élaboré par le prestataire SUD EST TRAITEUR facturé à la collectivité. En effet, depuis juillet 2023, le nouveau marché liant la collectivité à ce prestataire s'est vu appliquer une augmentation du coût unitaire du repas ayant été exclusivement financé durant l'année scolaire 2023-2024 par la collectivité sans répercussion sur l'utilisateur. Quant aux tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement, ces derniers se voient tout autant impactés par l'évolution de différents coûts liés à la mise en œuvre de ces services.

Pour toutes précisions complémentaires, l'équipe des accueils de loisirs et de la restauration scolaire se tient à l'écoute des familles.